AR PREFECTURE

017-211703475-20191212-2019_12_D8-DE Regu le 16/12/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

<u>OBJET</u>: D8 - Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive Rue du Palais - Convention avec l'INRAP

 Date de convocation :
 6 décembre 2019

 Nombre de conseillers en exercice :
 29

 Nombre de présents
 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés:......6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20191212-2019_12_D8-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Conseil municipal du 12 décembre 2019

N° 8 - Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive Rue du Palais - Convention avec l'INRAP

Rapporteur: M. Jean MOUTARDE

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil municipal approuvait l'aménagement de la rue du Palais.

En prévision de ces travaux sur les parcelles sises 22 et 24 rue Tour Ronde, il est nécessaire de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive conformément à l'arrêté préfectoral n° 75-2019-0907, notifié à la Commune et à l'institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) le 4 septembre 2019.

En effet, le site est susceptible de receler des vestiges des remparts du 13^{ème} siècle et de l'ancienne église Notre Dame des Halles détruite en 1568.

L'INRAP, saisi par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, se voit confier ce diagnostic et devra le réaliser selon les modalités spécifiées dans la convention ci-jointe, et notamment :

- intervention d'une équipe d'archéologues composée de 4 agents,
- pour une durée de 42 jours au total : 26 jours pour le diagnostic archéologique sur site et 16 jours pour le rapport d'exécution et l'exploitation des données.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention ci-jointe en tiré à part, et tout document lié à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20191212-2019_12_D8-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 16 décembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le 16 décembre 2019